

encore plus d'avantages

■ une formule souple

- Savez-vous que vous pouvez déjà accéder à **crest cap10** à partir de 2.500 euros ?
- La durée de l'épargne est laissée à votre libre choix, avec un **minimum** de 8 ans et un **maximum** de 20 ans.
- Vous pouvez effectuer des retraits de minimum 500 euros.
- Seul un chargement d'entrée sera retenu sur le versement effectué.
- Indemnité de retrait **dégressive** les 5 premières années. Passé ce délai, plus d'indemnité sauf dans certaines circonstances de marché critiques.

■ une fiscalité attrayante

A la **souscription**, le montant investi n'est soumis à **aucune taxe**.

- Si le souscripteur est une société commerciale, les intérêts alloués au contrat constituent chaque année un gain imposable.
- Au terme du contrat et lors des retraits, un précompte mobilier de 15% des intérêts issus de la capitalisation (y compris les participations bénéficiaires éventuelles) est prélevé sur le montant retiré.

intéressé ?

Vous trouverez plus d'informations concernant ce produit et les coûts qui y sont associés auprès de **votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA** ainsi que dans la « fiche info financière assurance vie **crest cap10** » ci-jointe.

votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA



En Belgique, le groupe AXA vous propose un large éventail de produits bancaires et d'assurances qui offrent à votre situation personnelle une solution adaptée.

auto

habitation

crédits

épargne

placements

services financiers

protection de l'entreprise

protection de la vie

www.axa.be

assurance épargne

mon esprit d'entreprise
est récompensé /
**mon capital augmente
chaque année**



7.06.1092 - 0311 - E.R. - Mieke Debeerst, AXA Belgium sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles

2,75%

rendement en 2010

crest cap10

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie - (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979). Siège social: boulevard du Souverain 25 B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet: www.axa.be - Tél.: 02 678 61 11 - Fax: 02 678 93 40 N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

réinventons /
l'assurance épargne



réinventons /
l'assurance épargne



le fruit de mon activité mérite sécurité et rendement

Etre à la tête d'une société commerciale, d'une ASBL, d'une copropriété ou d'un club sportif, exige le meilleur de vous-même.

Vous vous investissez sans compter afin d'assurer la pérennité de votre activité. Mais dans le contexte économique actuel vous n'êtes pas sûr que l'épargne générée par celle-ci soit en sécurité.

AXA voit les choses autrement et offre à votre activité, l'épargne qu'elle mérite.

Crest cap10 s'adresse principalement aux sociétés ou associations qui recherchent un maximum de sécurité dans la gestion de leur capital et qui veulent se constituer une épargne à moyen/long terme.

Crest cap10 - un produit de capitalisation de la branche 26 d'AXA Belgium - est essentiellement destiné à :

- une **société commerciale**, quelle que soit sa forme juridique
- une **association sans but lucratif**
- une **association de copropriétaires**
- une **association de fait** comme un club sportif ou un club d'investissement
- une **indivision de nature familiale**.

“ L'épargne constituée par mon activité croît, année après année, en toute sécurité ”



un beau taux d'intérêt garanti

Le rendement de **crest cap10** repose principalement sur **le taux d'intérêt garanti**. **Crest cap10** garantit durant au moins 8 ans le taux d'intérêt en vigueur à la date de prise d'effet du contrat. A ce taux peut s'ajouter une **participation bénéficiaire**.

En 2010 crest cap10 a ainsi offert un rendement de 2,75% sur base annuelle.

Même si ce résultat ne constitue pas une garantie pour les rendements futurs, il prouve la qualité de la gestion de **crest cap10**.

La participation bénéficiaire de 2010 sera soumise pour entérinement lors de la prochaine assemblée générale d'AXA Belgium.

une sécurité primordiale

Crest cap10 vous offre une **garantie de capital**.

Concrètement, cela signifie que votre épargne nette, y compris les intérêts capitalisés et les participations bénéficiaires attribuées, est **protégée**.

En outre, ces intérêts produisent à leur tour des intérêts, selon le principe de la capitalisation. **Votre épargne continuera** ainsi de **fructifier, année après année, en toute sécurité**.

Les montants nets que vous versez dans **crest cap10** sont investis dans des **actifs de qualité soigneusement sélectionnés** et gérés de manière professionnelle par des experts financiers. Un gage de **sûreté** et de **sécurité** supplémentaire.

Vous le voyez, **crest cap10** offre à votre activité l'épargne qu'elle mérite.

rendement en 2010
2,75%

garantie de capital

beau taux d'intérêt
garanti